



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

IUFM

Question écrite n° 49058

## Texte de la question

M. Léonce Deprez souligne auprès de M. le ministre de l'éducation nationale les propositions du syndicat des enseignants (FEN-UNSA) qui propose de relever « le nouveau défi démocratique à trois conditions expresses : que ses modes de fonctionnement et d'organisation soient réformés pour lui permettre de répondre à la nouvelle complexité de ses missions ; que les enseignants soient reconnus et que leur professionnalisme soit renforcé afin que les changements du métier soient maîtrisés, optimisés et non plus subis ; que les écoles, les établissements et les enseignants bénéficient, dans l'exercice de leurs missions, du soutien plein et entier de la société ». Considérant, comme le syndicat des enseignants, que « refuser l'indispensable réforme de l'école, c'est prendre le risque d'une rupture avec l'opinion et d'une implosion du service public d'éducation », il lui demande de lui préciser la suite qu'il envisage de réserver, notamment dans le dossier « agir pour ne pas subir », à la proposition tendant à ce que, dès la rentrée 2001, les concours de recrutement comportent une épreuve prépondérante permettant d'évaluer les aptitudes pédagogiques des candidats.

## Texte de la réponse

Le ministre de l'éducation nationale a déjà eu l'occasion de rappeler que le projet de rénovation de la formation des enseignants serait établi en concertation avec tous les partenaires concernés. Cette concertation est prévue dans le cadre des réflexions engagées par le recteur Michel Bornancin, qui est chargé d'animer une commission dont les travaux porteront sur les contenus de la formation initiale, sur la définition de la formation complémentaire dont pourraient bénéficier lors de la première année d'exercice les nouveaux professeurs et sur l'évolution de la formation à proposer aux maîtres tout au long de leur carrière. Les conclusions de ces travaux devraient être connues en décembre prochain.

## Données clés

**Auteur :** [M. Léonce Deprez](#)

**Circonscription :** Pas-de-Calais (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 49058

**Rubrique :** Enseignement supérieur

**Ministère interrogé :** éducation nationale

**Ministère attributaire :** éducation nationale

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 17 juillet 2000, page 4241

**Réponse publiée le :** 18 septembre 2000, page 5400